

11 FEVRIER 2012

UN EPISODE DE CHOUANNERIE ENTREGOR PENDANT LES CENT-JOURS

PAR CHARLES DOURSENAUD

Isolé dans la campagne, à l'écart du bourg de Hengoat, l'actuel manoir du Romain n'offre que peu de vestiges de l'ancien château du XVI^e siècle à l'emplacement duquel il a été reconstruit sous le Second Empire. Un linteau de cheminée présente encore néanmoins les armoiries de la noble et ancienne famille qui occupait les lieux. Les seigneurs Trolong du Romain avaient pour armes « *écartelé au 1 et 4 d'argent, à 5 tourteaux de sable en sautoir ; au 2 et 3 d'azur, au château d'argent* », et pour devise « *Ractal !* », mot breton signifiant « *Sur-le-champ !* » - devise qui s'avéra parfaitement appropriée à l'impétuosité dont firent preuve certains membres de la famille.

Cet endroit paisible, situé à l'écart des grand-routes et des chemins fréquentés, fut témoin de faits historiques qui méritent d'être tirés de l'oubli. En 1815, pendant les Cent-Jours, deux membres de la famille, Charles-Guillaume et son fils Charles-Olivier, furent en effet les instigateurs d'une affaire qui causa un vif émoi non seulement dans les Côtes-du-Nord mais aussi à Paris. Le gouvernement impérial, craignant de voir le pays tout entier sombrer à nouveau dans le chaos et la guerre civile, suivit avec inquiétude l'évolution des événements.



Fig 1 – L'auteur, un conteur convaincu.

Pour mieux comprendre le déroulement des faits que nous allons relater, il convient de remonter dans le temps et de narrer la vie glorieuse de Charles-Marie de Trolong du Romain, qui eut des conséquences directes sur la ligne de conduite adoptée plus tard par son frère, puis par le fils et le petit-fils de ce dernier.

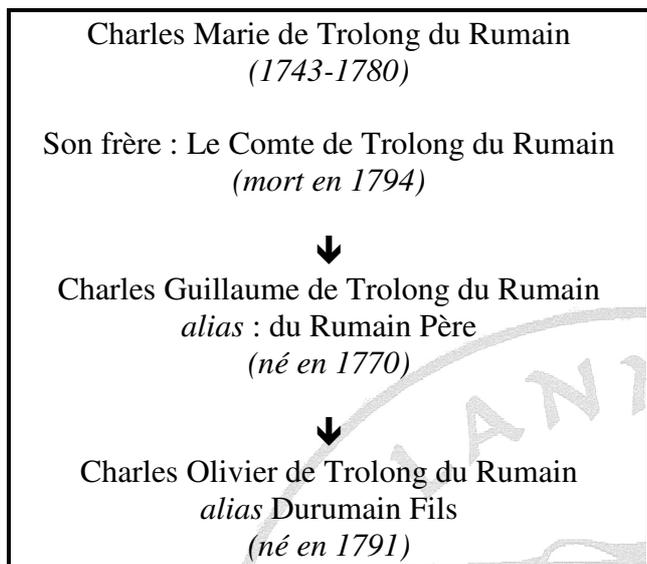


Fig 2 – Généalogie des Romain



Fig 3 - Portrait de Charles-Marie de Trolong du Romain.

« LE DUGUAY-TROUIN DE SON TEMPS »

Charles-Marie de Trolong du Romain naît à Tréguier le 30 septembre 1743. A 14 ans, il entre comme garde dans la Marine et participe à 13 campagnes au cours desquelles il fait preuve d'une audace et d'un courage remarquables. En février 1778, le voici lieutenant de vaisseau. Il commande la corvette « La Curieuse » et livre plusieurs combats victorieux contre l'amiral anglais Keppel, ce qui lui vaut d'être nommé chevalier de Saint-Louis. Cette même année, il est placé sous les ordres du lieutenant-général comte d'Estaing et fait partie de l'expédition envoyée en Amérique pour soutenir les Insurgés. En mars 1779, il est chargé de reprendre aux Anglais la partie française de l'île Saint-Martin et mène sa mission à bien. D'Estaing lui confie alors la tâche de s'emparer de l'île Saint-Vincent. Il mouille ses navires dans la baie de Young Island le 16 juillet 1779 et, avec l'aide des Caraïbes, amis des Français, surprend l'ennemi, s'empare de la citadelle de King's Town et oblige le gouverneur à signer la capitulation. Cette victoire lui rapporte 600 prisonniers, 90 canons, 6 mortiers, sans compter les stocks de munitions et de provisions. Au mois d'août, nommé au commandement de la frégate « La Chimère », il participe à l'expédition contre Savannah, s'empare d'un bateau chargé de bois de mâture, force plusieurs navires marchands à se saborder et débusque les Anglais d'un îlot où ils avaient établi un camp. Le 4 avril 1780, Charles-Marie, que d'Estaing surnomme « le Duguay-Trouin de son temps », reçoit le grade de capitaine de vaisseau. Le 3 juin 1780, il prend le commandement de la frégate « La Nympe », armée de 26 canons, et rejoint Brest. Il est chargé de sillonner la mer et de protéger la rade. C'est ainsi, par exemple, qu'il contraint un redoutable vaisseau britannique armé de 64 canons (« Le Bienfaisant » !) à s'éloigner de nos côtes.

Le 10 août 1780, « La Nympe » est au mouillage à quatre milles d'Ouessant quand la vigie aperçoit la frégate anglaise « La Flora », armée de 42 canons et de 4 obusiers, qui fait route vers le bateau français. Charles-Marie l'attend et donne l'ordre d'engager le combat. Au bout d'une demi-heure, « La Flora » perd l'avantage de sa puissance de feu ; elle est en piteux état et dérive sur « La Nympe ». Hélas, Charles Marie fait alors preuve de trop d'empressement. Il veut lancer l'abordage. Ses officiers lui conseillent d'attendre un peu, de balayer auparavant le pont avec des grenades ; mais le commandant leur assène cette réponse

cinglante : « Non ! J'y monterai seul et je vous donnerai l'exemple du courage que vous devriez avoir ! ». Les officiers, blessés par ces propos, le suivent et s'élançant sur le pont de « La Flora ». A peine Charles Marie a-t-il posé pied à bord du navire ennemi qu'il s'écroule, percé de quatre balles. « La Nymphe » doit amener son pavillon et se rendre aux Anglais.

Charles-Marie ne laisse aucune descendance. Mais Louis XVI tient à donner à la famille Trolong du Romain un témoignage de reconnaissance pour les valeureux services rendus par son capitaine de vaisseau. Il accorde au frère de Charles Marie, le comte de Trolong du Romain, qui vit au manoir de Hengoat, ainsi qu'au fils de celui-ci, Charles-Guillaume, une pension de 30 livres à compter du 1^{er} janvier 1781 et, par une autre décision du 30 juillet 1786, autorise le comte à placer dans son manoir trois mortiers provenant de Saint-Vincent.

L'AFFAIRE DES TROIS MORTIERS DU RUMAIN



Fig 4 - Exemple de mortier



Fig 5 - Sabre d'officier de la Garde nationale

1791. La France s'enfoncé dans la guerre civile. En province, l'agitation monte ; les échauffourées entre les représentants de l'ordre et les paysans sont de plus en plus nombreuses et l'on craint que ces derniers ne cherchent à se procurer des armes plus efficaces que leurs *pen baz* ou leurs faux. Partout, la Garde Nationale reçoit l'ordre d'effectuer des perquisitions chez les particuliers et les « *ci-devant privilégiés* » susceptibles de détenir des fusils ou des épées. Or, nul n'ignore dans la région que le comte de Trolong du Romain possède au moins trois mortiers qui lui ont été offerts par Capet.

Le 24 juin 1791, le commandant Lambert et les gardes nationaux de la Roche-Derrien. prennent donc la direction du château du Romain après avoir visité Chef-du-Bois et Kericuff. Stupeur ! La troupe est accueillie par une forte décharge de mousqueterie et par des tirs de mortiers. M. le Comte n'est pas décidé à laisser les révolutionnaires s'emparer du cadeau royal dont il est si fier ! Le combat dure pendant « *une grosse heure d'horloge* » et cesse vers 11 h et demie du soir, faute de munitions dans les deux camps.

Le lendemain matin, les gardes nationaux de la Roche reviennent à la charge avec des renforts de Pontrioux, sous les ordres du commandant Chrétien, mais, cette fois, aucun coup de feu ne trouble la paix matinale. « *La citadelle* » est abandonnée ; toutes les portes sont ouvertes ; les domestiques ont disparu ; et le corps du comte gît sur le sol de la grande salle, « *lequel cadavre a le crâne enlevé tout entier* ». Que s'est-il passé ? Mystère. On ne perd pas son temps à se poser des questions ; on s'empresse de confisquer les mortiers et les fusils abandonnés par les défenseurs de la place et, à l'issue d'une dispute qui oppose Lambert et Chrétien à propos du partage, les armes sont transportées à Pontrioux.

DE LA REVOLUTION A L'EMPIRE

A cette époque, Charles-Guillaume a 21 ans. En 1779, il a quitté Hengoat pour Versailles où il a été Premier page de Monsieur, frère du roi, comte de Provence (futur Louis XVIII) et de Louis XVI lui-même avant de servir, à partir de 1785, comme sous-lieutenant à Dauphin-Dragons. Quand la Révolution a éclaté, il est resté près du roi et de la reine.

La mort de son père et l'arrestation de la famille royale vont dicter sa conduite. Il prie sa jeune épouse, mademoiselle de Kermel, enceinte, de rentrer dans sa famille, à Guingamp, et émigre à Rastadt où il s'engage dans l'armée de Condé qui regroupe, en 1792, 6 000 hommes prêts à combattre aux côtés des Autrichiens, des Hollandais et des Russes contre la Révolution. Mais l'inactivité lui pèse et, en 1797, il rentre en Bretagne où la chouannerie bat son plein. Il devient chef de canton dans la division de Keranflec'h (alias Jupiter) et mène la guérilla contre « les patauds ». On le surnomme bientôt Tonnerre, ou encore Pipi Gouez (Pierre sauvage). Il ne dépose les armes qu'au mois de septembre 1800, soit six mois après le traité de paix signé à Saint-Avé (près de Vannes) par Cadoudal et Brune. Amnistié pour les faits de chouannerie en novembre 1800, il se retire à Lesneven, son manoir du Romain ayant été confisqué.



Fig 6 - : Portrait de Charles Guillaume (source familiale)

Sous le Premier Empire, il se tient tranquille, sachant que la police exerce une stricte surveillance envers les anciens chefs royalistes et qu'il risque de sévères représailles au moindre faux pas. Charles-Guillaume est cependant à l'abri des tracasseries policières par le fait que son fils, Charles-Olivier, né à Guingamp en 1791, mène carrière dans l'armée impériale ; il est même garde d'honneur au 3^{ème} régiment en 1813-1814, années qui le voient prendre part aux campagnes d'Allemagne et de France.

Et voilà que le 20 avril 1814, l'Ogre abdique et part en exil à l'île d'Elbe.

PREMIERE RESTAURATION

Charles-Guillaume a le bonheur de retrouver le Roi, pour lequel il s'est battu, son fils, qui s'est empressé de troquer ses insignes impériaux pour la cocarde blanche, et son château du Romain, qui lui est restitué en vertu de la loi du 15 décembre 1814 sur les biens d'émigrés non vendus. Tout va donc pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Charles-Guillaume, alors âgé de 45 ans, jouit dans la région d'un prestige qui inspire le respect. Comme il a approché Louis XVI à la cour de France, on lui attribue le pouvoir de guérir les écrouelles (droug ar roué : le mal du roi). « *Le sieur Durumain passe, à la notoriété publique, pour faire la médecine gratuite des pauvres* ».

Mais le 20 mars 1815, l'Empereur, rentré d'exil, reprend possession des Tuileries d'où Louis XVIII s'est enfui pour la frontière du Nord.

Chez les royalistes bretons, c'est le branle-bas de combat. Autour de Dinan, le colonel du Breil de Pontbriand organise ses « cohortes » ; dans le Morbihan, de Sol de Grisolles reprend les armes ; aux alentours de Quintin, Garnier de Kerigant rameute ses troupes ; Charles-Guillaume et Charles-Olivier ne peuvent rester inactifs, d'autant plus que l'Europe se coalise contre Napoléon qui établit une nouvelle conscription.

LES CENT-JOURS

Le 12 avril 1812, Durumain père et fils organisent dans leur château une première rencontre avec des partisans royalistes de la région, parmi lesquels figurent notamment Maudez Le Cozannet, Hengoat, Louis Courson de La Villhélío (dont le père servit dans la Marine sous les ordres de Charles Marie et fut fusillé par les Bleus en 1795 après le désastre de Quiberon) et Yves Louis Taupin (fils des célèbres Pierre Taupin, tombé à Tréglamus en 1800, et de Marie Ursule Thierrier, guillotinée à Tréguier le 4 mai 1794 pour avoir caché deux prêtres réfractaires).

Les conspirateurs commencent par confectionner de nombreuses cocardes blanches et rédiger des « billets d'avertissement » ainsi libellés : « *Mon cher camarade, vous vous rendez avec mes gens dans l'endroit qu'ils vous indiqueront. C'est pour la cause légitime de notre bon Louis XVIII* ». Ils se fixent pour objectifs de trouver des armes chez les particuliers, d'enrôler de gré ou de force le plus de partisans possibles, d'empêcher dès le lendemain les conscrits de se rendre à Lannion pour la parade prévue le 14 et de les intégrer dans leurs rangs, puis d'investir la sous-préfecture et de piller les maisons de ceux qui se sont prononcés pour Napoléon ! Charles-Olivier déclare qu'il a également l'intention d'aller donner une leçon au maire de Pommerit-Jaudy, Jean-Marie Le Caër, qui a osé le traiter de charlatan en public, lors d'une discussion politique, et qui a adressé au sous-préfet une missive dans laquelle il les dénonce comme agitateurs et fomentateurs de discorde civile.

Le 13 avril au matin, les Durumain et leurs affidés prennent position à Lochrist et, au fil de la journée, barrent la route à une cinquantaine de conscrits, qui se voient épingler une cocarde blanche à la veste, contents ou pas. Ils ne laissent passer qu'un nommé Le Quellec, sans doute habile comédien, qui prétend n'être pas une bonne recrue en raison d'une blessure reçue au bras.

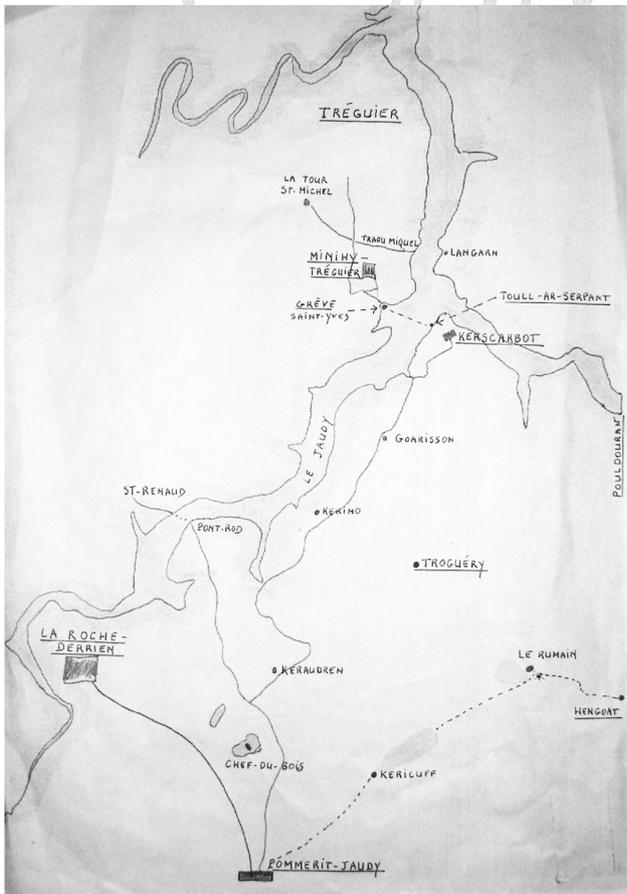


Fig 7 – Carte des lieux des événements

Vers les 6 heures du soir, comme il ne passe plus de conscrits, le gros de la troupe prend la direction de Coatreven, tandis que Le Cozannet, Courson de la Villehélío, Taupin, Durumain fils et deux ou trois autres se rendent à Pommerit-Jaudy pour s'emparer de Jean-Marie Le Caër. Sans doute veulent-ils le discréditer aux yeux des autorités, en faisant croire qu'il a rejoint les rangs royalistes, mais l'affaire va mal tourner. Quand les chouans se présentent à son domicile, il n'y est pas. Un domestique les mène jusqu'à lui, sachant qu'il est porté sur la bouteille et qu'à cette heure il est dans l'une des auberges du village. Malgré les mises en garde de son domestique, Le Caër sort de l'auberge et se voit aussitôt contraint de suivre ses ravisseurs, qui n'hésitent pas à lui asséner quelques bourrades et coups de crosse pour le faire avancer. La troupe prend la direction de Kerino, puis de Goarisson pour gagner Kerscarbot et traverser le Jaudy en s'emparant du bateau du passeur, Le Tynevez.

Le Caër, au long du chemin, a recouvré peu à peu ses esprits. Parvenu sur la grève de Kerscarbot, il essaie de s'échapper tandis que les chouans détachent le bateau. Il est rattrapé, se défend, se met à hurler ; sa voix résonne dans le silence ; on risque de l'entendre de loin ; il faut le faire taire ! Un premier coup de poignard lui transperce le ventre, puis trois autres coups, portés à la poitrine, l'achèvent. On passe autour de son corps une corde au bout de laquelle on attache une lourde pierre, on charge le tout dans le bateau de Tynévez, et on immerge le cadavre dans le Jaudy..

Le petit groupe rejoint ensuite la troupe à Coatreven, d'où on se lance, de ferme en ferme, de moulin en moulin, à la recherche d'hommes et d'armes. Vers une heure du matin, les voici parvenus au Manoir, chez Jean Crec'hriou, ne se doutant pas qu'une colonne mobile a quitté Lannion dans l'espoir de les intercepter. Le conscrit Le Quellec a en effet donné l'alerte. Les autorités municipales ont aussitôt comptabilisé les effectifs, largement suffisants pour assurer la défense de la ville et permettre d'effectuer une sortie. Mais les gardes nationaux et les chouans vont jouer à cache-cache dans la nuit noire, sans jamais se rencontrer, d'autant plus que Crec'hriou, recevant la visite de la colonne et sommé de dire où se trouvent les Durumain, va prétendre qu'ils sont partis attaquer Tréguier. La voie est donc libre pour filer sur Lannion.

Cependant, au fil des heures, les désertions sont nombreuses chez les royalistes ; peu de conscrits ont envie de se compromettre dans cette aventure ; par ailleurs, M. François de Carcaradec a congédié les émissaires des Durumain qui espéraient trouver au château de Keryvon une aide conséquente.

Vers 10 heures, en ce matin du 14 avril, les chouans ne sont plus qu'une quarantaine pour investir Lannion ! Et, comme ils approchent de la ville, voici que retentit le tambour : on bat la générale ! C'est la panique dans les rangs, la débandade. La troupe s'enfuit vers Rospez, puis vers Lanmérin et Langoat. Fatigué, Durumain père s'arrête au manoir de Tréveznou et confie la suite des opérations à son fils, qui ne sait pas plus que son père où diriger sa bande pour la mettre à l'abri des poursuites. Ils filent à Quemperven, Coatascorn, Bégard ! Au fil des lieues, les rangs s'éclaircissent, les chouans désertent et, pensant échapper à de lourdes sentences pénales, décident pour la plupart d'aller rapidement faire une déposition auprès des autorités et affirmer qu'ils ont été enrôlés sous la menace. Cette démarche ne les empêchera pas d'être arrêtés et enfermés à la prison de Lannion.

La meilleure issue pour les plus compromis, les chefs, est la fuite à Jersey. Ils se présentent donc au château de Boisriou au matin du 15 avril et sollicitent l'aide de M. Nicolas Malo Le Borgne de Boisriou, qui les adresse à un pêcheur de Trélévern, Pierre Guoyomard. Mais la tempête souffle, la mer est démontée, et le départ impossible. M. de Boisriou leur offre l'hospitalité en attendant un temps plus clément. L'un de ses domestiques, envoyé à Tréguier pour acheter des provisions, ne peut tenir sa langue ; il raconte à un ancien militaire que des chouans rôdent à Boisriou, provoquant une descente de gardes nationaux trécorrois et lannionnais sur les lieux. Trop tard. Alertés par un coup de fusil, nos chouans ont pris la poudre d'escampette. A partir de ce jour, ils demeureront introuvables. Le châtelain et Guyomard, quant à eux, s'en iront rejoindre les autres détenus à Lannion.

Le 22 avril 1815, le corps de Jean-Marie Le Caër est remonté à la surface par un pêcheur de Minihiy-Tréguier. Cette fois, Durumain père et fils, Courson de la Villehélío, Taupin et Maudez Le Cozannet sont officiellement inculpés d'attentat à la sûreté publique et d'assassinat. Cinq mandats d'amener sont lancés.

Le 10 juin, la Cour Impériale de Rennes déclare que toutes les personnes arrêtées comparaitront devant la Cour Spéciale des Côtes-du-Nord pour complot et attentat contre la sûreté de l'Etat. Seuls les cinq fugitifs seront jugés pour meurtre.

Le 18 juin, Napoléon est vaincu à Waterloo. S'ensuit l'exil à Sainte-Hélène. Tout ce qui était Impérial redevient Royal. Louis XVIII réintègre les Tuileries.

SECONDE RESTAURATION

Le 27 octobre, la Section criminelle de la Cour de Cassation casse et annule l'arrêté de mise en accusation des prévenus qui n'ont fait qu'agir en fidèles sujets de Sa Majesté en résistant aux ordres de l'Usurpateur. Ils sont libres et blanchis. Les cinq fugitifs restent inculpés de meurtre.

La Terreur Blanche atteint bientôt son paroxysme.

Maudez Le Cozannet, arrêté dans des circonstances que nous ignorons, est jugé par la Cour d'Assises de Saint-Brieuc le 23 octobre 1819. Il est reconnu non coupable à l'unanimité et aussitôt remis en liberté. Courson de la Villehélío, bien que toujours en fuite, est également acquitté de l'accusation portée contre lui « *car rien dans la procédure n'apprend qu'il ait coopéré à l'assassinat du maire de Pommerit-Jaudy* ». Par contre, Durumain père et fils, ainsi que Taupin, sont condamnés à mort par contumace, ce qui embarrasse bien les autorités ; elles craignent en effet que cette condamnation n'ait des suites fâcheuses et ne ravive les animosités. Les Durumain, d'ailleurs, prennent à peine le soin de se cacher : « *On les a vus à Lannion et dans les châteaux de leurs amis, de leurs parents, de leurs voisins, dans le leur même !... Le fils a épousé il y a 18 mois une demoiselle de Lannion, Hermine de Kergonan, dont la famille tient à toute la noblesse de cette partie de Bretagne. Il en a un enfant* ».

Il semble évident qu'on ne tenait pas vraiment à mettre la main sur les Durumain.

Dans ce contexte, Charles-Guillaume décide d'adresser au roi une « Supplique respectueuse » pour défendre sa cause, ainsi que celles de son fils et de Taupin.

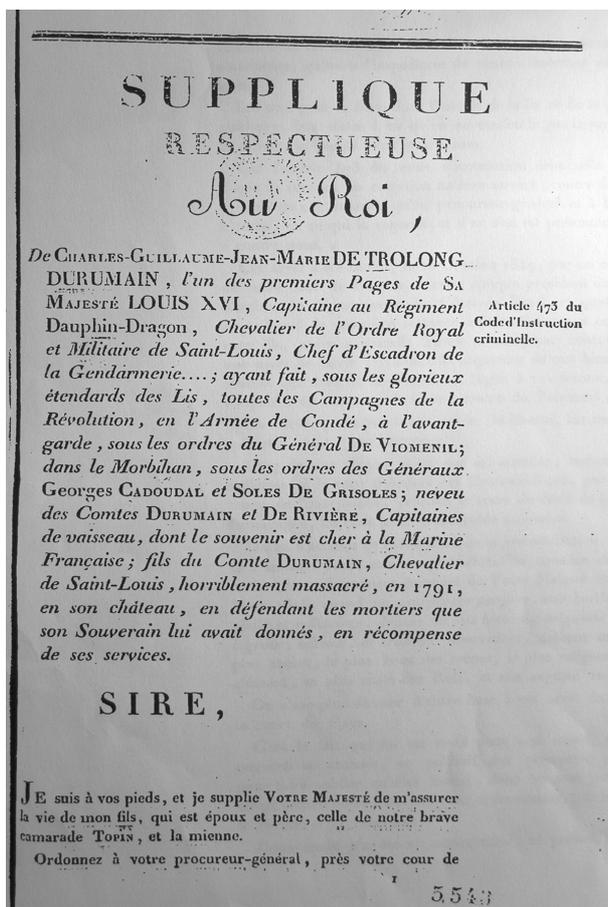


Fig 8 – Supplique de Charles-Guillaume au Roi

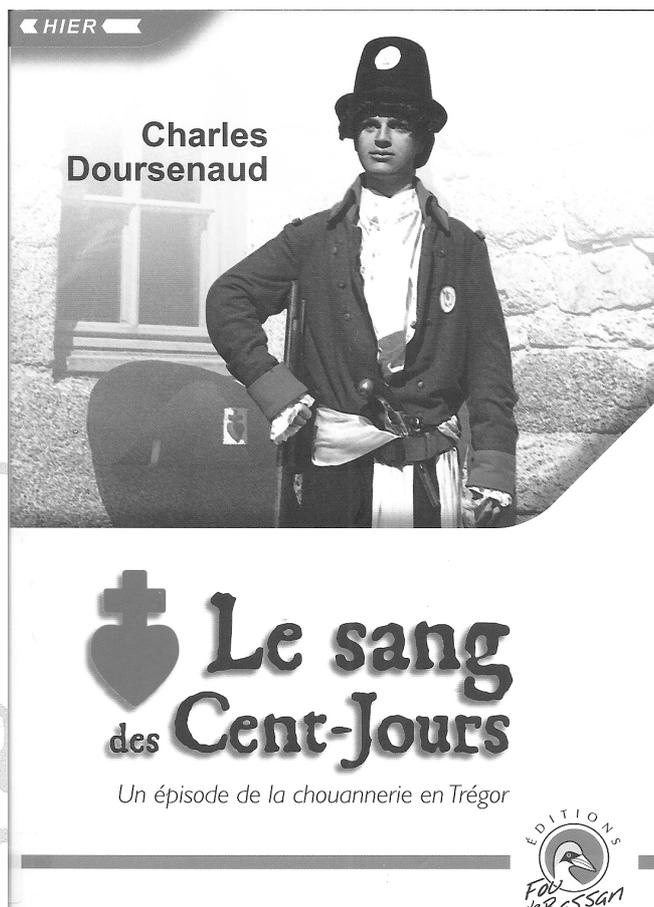


Fig 9 – Couverture de l'ouvrage de C Doursenaud

C'est sa belle-fille qui fait le voyage à Paris, où elle est introduite par M. de Trogoff auprès de Louis XVIII. Elle obtient certainement de précieuses garanties car dès son retour les trois condamnés demandent à purger leur contumace et se livrent aux autorités.

Le 17 janvier 1821, la Cour d'Assises ouvre l'audience publique à 10 heures du matin. Le « *chef des jurés* » n'est autre que le colonel du Breil de Pontbriand, ultra-royaliste partisan de l'absolutisme. Que pouvaient craindre nos accusés ? A 8 heures du soir, ils sont acquittés à l'unanimité.

Les amis de Le Caër sont révoltés. Certains, dit-on, agiteront plus tard des projets de représailles contre les Durumain, mais les choses en resteront là.

Crédit photos et illustrations : 1 – Jean-Yves Moisan ; 2 à 9 : Charles Doursenaud